



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DU 26 FÉVRIER 2025

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné qu'en vertu de l'article 3 du *Règlement numéro 387-24 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord* et conformément à la résolution numéro 11225-25, la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord du 26 février 2025 se tiendra au **55, 380^e Avenue à Saint-Hippolyte, J8A 2Z4.**

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 31^e jour de janvier 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SIX CENT TRENTIÈME SESSION
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
TENUE LE MERCREDI, 29 JANVIER 2025 À 13 HEURES 30**

RESOLUTION 11225-25

CHANGEMENT DE LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11162-24 adoptée le 27 novembre 2024 établissant le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du *Règlement numéro 387-24 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord*, le Conseil siège, par alternance, dans la salle des délibérations du Conseil de chacune des municipalités composant la MRC, ou à tout autre endroit fixé par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de changer le lieu de la séance ordinaire du Conseil du 26 février 2025 afin qu'elle se tienne au 55, 380e Avenue à Saint-Hippolyte;

Il est proposé par M. le maire Yves Dagenais et résolu unanimement :

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC de façon à changer le lieu pour la tenue de la séance du Conseil du 26 février 2025 pour le 55, 380e Avenue à Saint-Hippolyte;

DE PROCÉDER à l'affichage d'un avis conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

(sujette à ratification par le Conseil)

Certifiée ce 31 janvier 2025

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier